

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Réuni en Conseil Scientifique territorial de Limoges		
Catégorie : Référentiels		Source de la saisine : Etat
Date de Dépôt : Sans objet	Date d'examen en CSRPN (CST L) : 16/10/2018	
Avis n° 2018-33		
Date de validation officielle : 16/10/2018	Objet : Liste rouge des odonates du Limousin	Vote : ----- Présents : 11 Représentés : 22 ----- Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CONTEXTE DE LA DEMANDE

En séance du 16 Octobre 2018, le CSRPN réuni en CST de Limoges s'est réuni pour examiner le projet de liste rouge des Odonates du Limousin, présenté par le CEN Limousin et la Société limousine d'odonatologie (SLO).

EXAMEN DU CSRPN

Pour rappel, la SLO a édité un premier atlas des Odonates en 2001 puis une LRR en 2005 (hors Critères UICN). Le CEN Limousin et la SLO ont élaboré un PRA en Limousin, déclinaison du PNA conduit par l'OPIE.

Le PRA prévoyant l'actualisation de la LRR selon les critères de l'UICN, le travail est engagé par la SLO en 2016 suite à la validation de la liste rouge nationale des Odonates.

La base de données sur laquelle a travaillé la SLO et le CEN comprend ses propres données, enrichies des données du portail web Faune Limousin.

Données bibliographiques comprises, ce sont au total plus de 55 000 observations qui ont pu être exploitées (citons notamment les observations d'André Martin au début du XXème siècle). A noter qu'il y a assez peu d'observations avant la création de la SLO.

D'autres structures ont également été sollicitées pour l'exploitation de leurs données dans ce travail (RN, PNR ...).

La période prise en considération pour l'élaboration de la LRR se situe entre 2006 et 2017. En-deçà de cette période, si une espèce n'a pas été revue, elle est considérée comme Eteinte (1 seule espèce).

Le comité d'experts constitué pour ce travail inclut des personnes implantées en Limousin mais également en marge de la région (Romuald DOHOGNE, Philippe JOURDE, Wilfried RATEL) afin d'apporter des éléments complémentaires sur la situation des taxons en limite régionale.

Le critère utilisé est exclusivement l'aire de répartition (critère B).

Sur **71 espèces identifiées, 69 ont pu être évaluées** (2 espèces étant erratiques et non indigènes) : **25 sont considérées menacées ou quasi-menacées, soit 37,6 % des espèces.**

La discussion des membres du CSRPN porte sur :

- la difficile comparaison entre la précédente LRR de 2005 qui n'appliquait pas le protocole de l'UICN. Malgré tout on peut trouver une corrélation entre le niveau de menaces de certaines espèces et la dégradation des milieux aquatiques depuis les 20 dernières années (exemple : Aeschne paisible).

- le souhait que les espèces de la LRR concernées par le PNA/PRA soient identifiables.

Une LR Odonates a été validée par l'UICN et le CSRPN en Poitou-Charentes (2018) et en Aquitaine (2016).

La question de l'opportunité d'une LR à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine est posée, sans perdre d'information pertinente à l'échelle des ex-régions administratives. Aucune solution n'est proposée.

La note de l'UICN conclue à un avis favorable

Le CSRPN considère que le travail de la SLO repose sur une riche base de données et sur le respect de la méthodologie de l'UICN.

DECISION DU CSRPN NA

En séance du 16 octobre 2018, le CSRPN réuni en Conseil Scientifique Territorial à Limoges, s'est prononcé sur la proposition de liste rouge des Odonates en Limousin.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule à l'unanimité, un avis favorable à la demande de validation de la liste rouge des Odonates en Limousin.

A Limoges, le 16 Octobre 2018.



Laurent CHABROL
Président du CSRPN NA